Basket44

PROCES VERBAL
Comité Directeur
du 22/05/2023

Présents : Franck JOUNIER – Dominique BOUDEAU – Pascal DUPÉ – Pascale SIMON – Franck BAUDRILLER – Lénaïc SORIN – Bénédicte GOUGAUD – Riccardo POZZETTO – Elodie GIRARD – Christine RULLIÉ – Maxime TRICHARD – Didier AUBERT – Françoise PAUGAM – Benoît RENAUD – Christine THERET – Laurence CHARONNAT - Bertrand VIGOUROUX - Dimitri BREHERET - Jean-Paul BRÉMENT - Frédérique CONCILLE – Maxime TRICHARD

Excusés : Sophie LAMBOUR – Séverine AILLERIE – Sébastien LHERMITE – Thierry GATEFAIT – Alain GUERESSE – Mireille COURBOULAY

Invités : Yannick OLIVIER – Bernard FOURNIER – Mathieu COUPE – Arnaud DROUAUD

Informations du Président : Franck JOUNIER

Franck JOUNIER remercie la présence de Bernard FOURNIER, représentant de la Ligue et qui est nouvellement devenu Académicien des Pays de Loire et présente ensuite l'ordre du jour de cette réunion.

- ✓ Présentations des deux nouveaux salariés arrivés au Comité

Clément PERRAUD-GAUTIER & Steven TROUILLET

- Clément prendra ces fonctions entre la dernière semaine de juin et début juillet, il assurera la fonction d'assistant administratif, communication et évènementiel.
- Steven prendra ses fonctions comme Conseiller Territorial le 28/08/2023.

- ✓ Franck JOUNIER souhaite la bienvenue à ces deux personnes et laisse la parole à Clément PERRAUD-GAUTIER, élu à la Ligue des Pays de Loire pour se présenter.
- ✓ Il y a aussi deux stagiaires :
  - Mathilde RONDEAU qui restera jusqu'à fin mai (stage de trois semaines), mais continuera à intervenir sur l'Open Plus Super League du Pouliguen et participe à la mise en place d'actions avec la CDO (**C**ommission Départementale des **O**fficiels).
  - Jean BRELET qui restera avec nous jusqu'à fin juillet (trois mois), interviendra sur la communication évènementielle, en soutien à Félix ROUSSEAU sur les différents Open et autres évènements de fin de saison.
  - Ces deux stagiaires sont licenciés FFBB.
- ✓ Calendrier :
  - Les 27/28/29 mai : Open 3*3 du Pouliguen
  - Le 27 mai : finales inter-régionales féminines U15-U18 et masculines U15-U17 à Rezé
  - Le 03 juin : AG du CD44 aux Sorinières

- Les 3 & 4 juin : Finales jeunes et seniors de Championnat départemental et phase de la **C**oupe de **L**oire **A**tlantique (CLA) 3*3.
- Le 10 juin : finales de la Coupe des Pays de la Loire Féminines et masculines, Master de Ligue 3*3 à Ancenis.
- Les 10 & 11 juin : Finale 5*5 CLA.
- Le 18 juin : Fête du mini-basket à la Beaujoire.
- Le 24 juin : AG Ligue des Pays de la Loire en Sarthe.
- Le 25 juin : Finale CLA 3*3 à Indre.
- Du 24 au 27 août à Pornichet : Forum national du Mini-basket.
- Les 2 & 3 septembre : Les TQR (**T**ournoi **Q**ualificatif **R**égion)
  - U17 et U18 = 10 équipes pour trois places.
  - U15M = 8 équipes pour deux places.
  - U15F = 11 équipes pour deux places.
  - U20 = 5 équipes proposées à la région.
  - U13 M&F = inscription sur dossier.
  - Face aux grands nombres d'équipes proposées, il est regrettable d'avoir aussi peu de places, sachant que nous aurons comme chaque saison, des places supplémentaires redistribuées par la Ligue, faute de candidats des autres Comités.
- Les 9 & 10 septembre : les TQAR (**T**ournoi **Q**ualificatif **A**ccès Région).
- Le 16 septembre : Open U13 à St André des Eaux.
- Les 16 & 17 septembre : les TQAD TQAR (**T**ournoi **Q**ualificatif **A**ccès **D**épartemental 1).

✓ La Ligue régionale des **P**ays **D**e la **L**oire (PDL) lance sa campagne de communication et d'inscription de la nouvelle formation de « *Chargé(e) de promotion et de marketing sportif* » qui se déroulera du 21 août 2023 au 5 juillet 2024. Elle est éligible au financement AFDAS et à l'apprentissage.

- Bernard FOURNIER rappelle que cela s'adresse aux BPJEPS (**B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port).

✓ Infos FFBB : À partir de la saison prochaine, l'opération « *10 nouveaux adhérents actifs* » par Club passera à 15.

✓ La campagne de demande de subvention dans le cadre du PSF (**P**rojet **S**portif **F**édéral) est arrêtée depuis le 30/04/2023 avec 757 structures demandeuses en 2023 :

- 17 Ligues régionales
- 81 Comités départementaux ou régionaux
- 659 clubs
- 88 clubs de notre Ligue ont fait une demande de PSF.
- Lénaïc SORIN constate que sur les 130 clubs du Comité, il n'y a que 12 clubs qui ont fait une demande.

✓ Tournoi Inter Pôles U15 ce week-end à Angers, les filles du pôles espoir PDL André Ostric, sont championnes de France.

- Bernard FOURNIER précise que les garçons terminent à la cinquième place et félicite ces équipes qui ont montré un excellent esprit et une belle image des Pays de la Loire.

Informations Secrétaire Général

✓ **Rappel** : il est encore possible de s'inscrire pour le CAMPUS 2023 qui aura lieu en août à Brest. Ces formations organisées par la FFBB, sont mises en place pour nous aider dans chacune des missions du Comité. Tout comme nous demandons aux dirigeants de se former, les élus doivent aussi montrer l'exemple. Actuellement, seulement un élu et un salarié sont inscrits.

✓ **Rappel**, merci de répondre rapidement aux courriels que vous recevez afin d'éviter du travail supplémentaire et inutile pour obtenir les réponses de chacun (SMS, Téléphone…).

✓ Formation Basket Santé (Résultats) :

NOM	Prénom	Mail	Téléphone	CD
ARNAUD	Dylan	dylan-arnaud@laposte.net	07 86 47 84 38	44
CIESLAK	Agnieszka	agacieslak44@gmail.com	06 75 18 60 93	44
DRAKE	Eliott	eliott.drake6@gmail.com	06 27 51 06 39	44
GABORIEAU	Clément	gaborieau1010@gmail.com	06 01 83 34 98	44

- ✓ Label FFBB Citoyen :

Club	Nombre d'étoiles	Renouvellement
ASC TRIGNAC	1	Non
Saint ROGATIEN	1	Oui
ÉLAN Les SORINIERES	1	Oui
ORVAULT SPORT	1	Oui
OUDON	1	Non
SUD RETZ BC	1	Non
INDRE BC	2	Oui
BEAUJOIRE BC	1	Non
PORNICHET	1	Non
LE PALLET	1	Non
GRAND LIEU BC	3	Oui

- ✓ Dominique BOUDEAU, comme Bernard FOURNIER, est devenu Académicien.
- ✓ Nouveaux statuts :
  - Présentation et explication de l'article 39 de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022, suite à l'article n°23 de ces nouveaux statuts. Actuellement les Comités ne sont pas concernés.
  - L'article 33 de ces statuts, nous avons un manque de précisions et attendons les éclaircissements du service juridique de la FFBB sur ce sujet.
  - Suite au débat engagé, Pascal DUPE rappelle à tous, que le changement des statuts est lié à une Loi et non à une décision unilatérale de la FFBB.
- ✓ Romain LANGLET est un nouveau membre de la Commission des compétitions

Informations commission de compétitions : Lénaïc SORIN

- ✓ La poule PRF passant de quatorze à douze équipes il y a deux descentes supplémentaires qui se répercuteront sur les divisions D2, D3, D4. S'il y a des défections, ou montées supplémentaires, nous souhaitons faire un repêchage des équipes qui descendraient.
- ✓ Pour la PRM, c'est plus complexe car il y a 6 clubs qui descendent avec seulement deux clubs qui restent en PRM et quatre qui montent de DM2. Il y aura aussi un repêchage des équipes qui descendent.
- ✓ On attend aussi la décision des deux équipes U20M pour savoir si ces équipes vont directement en DM2 ou pas.

Validé par le Comité Directeur

Présentation des comptes : Dimitri BREHERET

Dimitri BREHERET commente les résultats financiers suite à la clôture des comptes, avec l'aval de l'expert-comptable, M DURIEUX.

On avait initialement un budget prévisionnel de 1 499 125 € dépenses et recettes.

Le réalisé est de 1 853 011,92 €, essentiellement dû au nombre de licenciés en forte augmentation. Nous avions prévu un produit d'activité sportive de 1 266 400€ et nous en sommes à 1 452 394,08 €.

Nous étions partis sur une base de 23 000 licenciés et nous dépassons le chiffre de 26 000 licenciés. Nous avons aussi une reprise de provisions plus importantes que prévue. En termes de subventions, le montant qui nous a été alloué est de l'ordre de 45 000€ (Conseil Général et ANS) et 11 000 euros de partenaires privés.

Pour les produits des commissions on avait budgétisé 89 000€ on est à 116 712,48€.

Fort impact des engagements en CLA avec 6000€ de plus.

Explications des différentes lignes liées aux dépenses effectués.

Ce qui donne un excédent de 16 768,62 €.

- Les fonds propres actuels : 646 934,31€
- Dimitri BREHERET commente chacune des lignes présentées.

Les comptes sont approuvés avec une abstention.

Proposition du Budget prévisionnel 2023-2024 : Dimitri BREHERET

- ✓ Base d'une perte de 5% de licenciés et d'engagement d'équipes.
- ✓ Prise en compte de l'augmentation des 2€ / licence, voté lors du dernier Comité Directeur.
- ✓ Même montant de subventions.
- ✓ Un nouveau partenariat.
- ✓ Un budget prévisionnel de 1 874 000€.
- ✓ Engagement U9-U11 et Dirigeants : pris en charge par le Comité.
- ✓ Les fonds propres actuels : 646 000€.
- ✓ Dimitri BREHERET commente chacune des lignes présentées.

Le Budget prévisionnel est approuvé avec 3 abstentions 0 vote contre.

PROPOSITION DISPOSITIONS FINANCIERES 2023 - 2024

DU COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DE LOIRE ATLANTIQUE

CLUB

1 -SOCLE pour tout licencié en club		Part FFBB	Part LIGUE	Part COMITE	Coût total socle		
Licence club	TOUTES	14,00 €	5,30 €	14,00 €	33,30 €		N-1
EXTENSIONS pour pratiquer en club		Part FFBB	Part LIGUE	Part COMITE	Coût total Extension	Coût Licences	Coût Licences
joueur compétition	U19 à Seniors	17,00 €	6,45 €	9,00 €	32,45 €	65,75 €	58,75 €
	U16 à U18	17,00 €	5,45 €	8,50 €	30,95 €	64,25 €	57,25 €
	U12 à U15	7,00 €	1,40 €	5,60 €	14,00 €	47,30 €	40,60 €
	U5 à U11	1,00 €	0,00 €	4,20 €	5,20 €	38,50 €	34,50 €
Joueur Loisir	U19 et plus	10,00 €	3,10 €	18,35 €	31,45 €	64,75 €	58,75 €
Joueur Entreprise	U19 et plus	10,00 €	5,45 €	1,00 €	16,45 €	49,75 €	43,75 €
Vivre Ensemble	U18	Gratuit	0,00 €	Gratuit	0,00 €	33,30 €	31,30 €
Santé, Inclusif, Tonik	U19 et plus	0,00 €	0,00 €	Gratuit	0,00 €	33,30 €	31,30 €
Micro-Basket (pas de socle)	U5 et moins	0,00 €	0,00 €	6,00 €	0,00 €	6,00 €	0,00 €
2 -EXTENSIONS PRÊT "licence T"		Part FFBB	Part LIGUE	Part COMITE	Coût Licences T		
Joueur compétition	U7 à U13	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
	U14 à U15	18,00 €	18,00 €	19,00 €	55,00 €		
	U16 et plus	35,00 €	35,00 €	26,00 €	96,00 €		
3 - Autorisations SECONDAIRES pour joueur compétition en club		Part FFBB	Part LIGUE	Part COMITE	Coût Autorisations Secondaires		
Joueur compétition AST Compétition	U13	Gratuit	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	U15	15,00 €	0,00 €	0,00 €	15,00 €		
	U16 et plus	24,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €		
Joueur Compétition AST Entreprise	U18	non autorisé					
	U19 et plus	19,00 €	0,00 €	0,00 €	19,00 €		
Joueur Compétition ASP Compétition	U18	Gratuit	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	U19 et plus	24,00 €	0,00 €	0,00 €	24,00 €		
4 - MUTATIONS		Part FFBB	Part LIGUE	Part COMITE	Coût mutations		
MUTATIONS	U7 à U13	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit		
	U14 et plus	20,00 €	20,00 €	20,00 €	60,00 €		
5 - ASSURANCES LICENCES							
RC -obligatoire		0,26 €					
Option A		2,17 €					
Option B (avec I.J.)		6,27 €					
Complémentaire C (A ou B)		0,36 €					

HORS CLUB

6 -		Part FFBB	Part LIGUE	Part COMITE	Coût Licences
Licence Contact Basket	TOUTES	Gratuit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Licence Contact Micro Basket	U3 à U5	Gratuit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Basket Santé Découverte	tout âge	Gratuit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Licence Juniorleage 3 x 3	U18	18,00 €	0,00 €	0,00 €	18,00 €
Licence Superleague 3X3	U19 et plus	33,00 €	0,00 €	0,00 €	33,00 €
Pass pour un Evenement sportif : * Jouer 1 Open Start 3x3	U18	2,00 €	0,00 €	0,00 €	2,00 €
* ou participer à 1 Camp Basket * ou Jouer Entreprise	U19 et plus	5,00 €	0,00 €	0,00 €	5,00 €

7 - ENGAGEMENTS 5X5	Engagt	Droit à la formation des arbitres	Fonds de développement de l'arbitrage	TOTAL * (hors frais de repas)
Seniors - Réserves	125,00 €	17,00 €	15,00 €	157,00 €
U20 - U18 - U17	90,00 €	17,00 €	10,00 €	117,00 €
U15- U13 - U11	80,00 €	17,00 €	10,00 €	107,00 €
U9	60,00 €	-	-	60,00 €
Coupe de la Loire Atlantique Seniors	60,00 €			
Coupe de la Loire Atlantique Jeunes	40,00 €			

PROPOSITION DISPOSITIONS FINANCIERES 2023 - 2024

DU COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DE LOIRE ATLANTIQUE

8 - ENGAGEMENTS 3X3	
Seniors - U20	30,00 €
U18-U17 - U15	20,00 €
Coupe de la Loire Atlantique Seniors	25,00 €
Coupe de la Loire Atlantique Jeunes	15,00 €
9 - REAFFILIATION ET AFFILIATION	
Association & Etablissement de 50 licenciés et moins - 5x5 + 3x3 + VxE	150,00 €
Association de plus de 50 licenciés - 5x5 + 3x3 + VxE	225,00 €
Etablissement de plus de 50 licenciés - 5x5 + 3x3 + VxE	150,00 €
Nouvelle association & Etablissement - 5x5 + 3x3 + VxE	150,00 €
10 - FORFAITS 5x5 : ENVOI EN LRAR	
Simple Seniors PR	150,00 €
Simple Seniors D2	125,00 €
Simple Seniors D3/D4	100,00 €
Général Seniors	3 fois le prix du forfait simple
Forfait jeunes quarts/demi finales/finale	140 / 180 / 300 €
Forfait général jeunes D2/D3	45,00 €
Forfait Simple jeunes D1 1ère phase -PR-Elite	1 fois le prix de l'engagement
Forfait général jeunes D1 1ère phase -PR - Elite	2 fois le prix de l'engagement
11 - FORFAITS 5x5 : COUPE LOIRE ATLANTIQUE	
Simple Seniors	1 fois le prix de l'engagement
Simple Jeunes	1 fois le prix de l'engagement
Seniors et Jeunes quarts/demi finales/finale	140 / 180 / 300 €
12 - FORFAITS 3X3 : ENVOI EN LRAR	
Forfait Simple 3X3	1 fois le prix de l'engagement
Forfait Général 3x3 Jeunes	2 fois le prix de l'engagement
Forfait Général 3x3 Seniors	3 fois le prix de l'engagement
13 - LICENCES MANQUANTES par club	
1ère Infraction	Avertissement
2ème Infraction	pénalité 10 €
3ème Infraction	pénalité 10 € x 2
4ème Infraction	pénalité 10 € x 3
5ème Infraction et suivantes	pénalité 10 € x 5
14 - DOSSIER OUVERT PAR LA COMMISSION DES COMPETITIONS LRAR : Match perdu par pénalité	
Frais occasionnés lors de la procédure	30,00 €
15 - MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PAR CLUB	
E-marque non deposée ou feuille de marque non parvenue au Comité - 1ère fois	Avertissement
E-marque non deposée ou feuille de marque non parvenue au Comité - 2ème fois et	10 €/feuille/semaine de retard
Coach ou aide-coach manquant (nom et/ou n° de licence)	Avertissement
2ème Infraction et suivantes	15,00 €
16 - MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - 3x3 - ENVOI PAR MAIL - PAR CLUB	
1er retard de saisie de résultats (prix par résultat manquant), retard de saisie 3x3 sur Event Maker et non envoi au Comité des feuilles de match 3x3 et fiches de résultats 3x3	Avertissement
2ème retard de saisie de résultats et suivants (prix par résultat manquant), retard de saisie 3x3 sur Event Maker et non envoi au Comité des feuilles de match 3x3 et fiches de résultats 3x3	10,00 €
17 - MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - ENVOI PAR MAIL - PAR CLUB	
Retard envoi engagement séniors	100,00 €
Retard envoi engagement jeunes (prix par équipe)	15,00 €
Retard saisie planning de rencontres	60,00 €
Non saisie du planning de rencontres	120,00 €
Retard présentation listes de joueurs brulés et liste d'ententes par équipe	40,00 €
18 -(Commission des Officiels) MANQUEMENT AUX DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	
1er motif injustifié (absence ou retour)	Avertissement
2ème motif injustifié (absence ou retour)	50,00 €
3ème motif injustifié (absence ou retour)	remise à disposition aux clubs
19 - ORGANISATION MANIFESTATIONS SPORTIVES	
Désistement organisation 1/2 finales et finales Coupe Loire Atlantique	400,00 €
20 - DISCIPLINE	
2ème faute technique et/ou disqualifiante sans rapport	50,00 €
4ème faute technique et/ou disqualifiante sans rapport	200,00 €
21- RECLAMATION ET VOIES DE RECOURS	
Réclamations	120,00 €

PROPOSITION DISPOSITIONS FINANCIERES 2023 - 2024

DU COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL DE LOIRE ATLANTIQUE

22 - PENALITES FINANCIERES (Divers)			
Absence Assemblée Générale - 2 euros par licencié (licenciés au 31 mars de l'année en cours) avec un minimum de 50 euros			
Absence au rassemblement de début de saison entraineur D1		60,00 €	
23 - INDEMNITES KILOMÉTRIQUES (kilomètre parcouru)		0,40 €	
24 - DIVERS			
Arbitres : indemnité forfaitaire Seniors		30,00 €	
Arbitres : indemnité forfaitaire Jeunes		26,00 €	
Forfait péréquation par phase		700,00 €	
Non règlement de l'arbitre par 1 des 2 clubs		2 fois le prix dû (indemnité + km)	
25 - PRIX DES STAGES			
TECHNIQUE : Formation Accompagnateur d'Equipe (non qualifiante) sous réserve du nombre de participants		40,00 €	
TECHNIQUE : Formation Socle commun de connaissance		90,00 €	
CDO - TECHNIQUE : Stage 1 jour	Frais de restauration (sous réserve d'évolution liée à nos prestataires)	20,00 €	
CDO : Stage 2 jours	Frais d'hébergement/restauration (sous réserve d'évolution liée à nos prestataires)	120,00 €	
Indemnité kilometrique forfaitaire intervention CTF		40,00 €	
26 - LOCATIONS			
Structure gonflable 5 X 5 (caution 1 000 €)		**CLUBS**	**HORS CLUBS**
La journée		**Gratuit**	200,00 €
Le week end ou 2 jours		**Gratuit**	500,00 €
La semaine		**Gratuit**	1 000,00 €
Structure gonflable 3X3 (caution 1 000 €)			
La journée		**Gratuit**	200,00 €
Le week end ou 2 jours		**Gratuit**	500,00 €
La semaine		**Gratuit**	1 000,00 €
Terrain 3x3 + but (caution 2 500 €)			
Les 2 jours		**Gratuit**	1 000,00 €
La semaine		**Gratuit**	2 500,00 €
Panneaux de basket (caution 50 €)			
Panneau baby		**Gratuit**	20,00 €
Panneaux de basket (caution 250 €)			
Panneau Decathlon B900		**Gratuit**	60,00 €
But gonflable (caution 250 €)			
But gonflable		**Gratuit**	60,00 €
Matériel de chronométrage			
Chrono 24" (caution 250 €)		**Gratuit**	40,00 €
Chrono 12" (caution 1000 €)		**Gratuit**	100,00 €
Chrono portatif (caution 250 €)		**Gratuit**	40,00 €

*** se référer au règlement de la péréquation dans les règlements généraux**

- ✓ Indemnisation des OTM pour les finales départementales et CLA : 30€
- ✓ Une proposition est faite pour mettre 50€ de pénalités à la troisième infraction en cas d'absence ou retour injustifié pour les officiels. Cette proposition est mise au vote : 3 abstentions, deux pours. Cette proposition n'est pas validée.

Les dispositions financières sont adoptées

1 abstention – 0 vote contre

- ✓ Un débat s'établi pour comprendre comment adapter nos actions face aux décisions fédérales qui sont difficilement applicables sur notre territoire.

DIMANCHE	9H	10H	11H	12H	13H	13H30	14H	15H30
U9					SUR DEROGATION			
U11								
U13								
U15								
U17								SUR DERO
U18								
U20								

Horaires autorisés en championnat séniors le DIMANCHE (hors PRM)
11H00 – 13H15 – 14H00 – 15H30 – 16H15 – 17H45

En championnat séniors :
Lors de chaque rencontre, l'équipe qui détient les droits sportifs doit avoir la majorité des joueurs inscrits sur la feuille de marque et être présents au match

PRE REGIONAL FEMININES

Championnat en 2 phases – 12 équipes

Phase 1 : de septembre à décembre

2 poules de 6 équipes
A l'issue de la phase 1 :
- Les 5ème et les 6èmes de chaque poule descendent en DF2

Phase 2 : de janvier à juin

2 poules de 6 équipes

A l'issue de la phase 2 :

- le 1er de chaque poule monte en R3
- Les 5ème et les 6èmes de chaque poule descendent en DF2

Une seule équipe par Groupement Sportif ou CTC sera autorisée à participer au Championnat Pré-Régional.

PRE REGIONAL MASCULINS

Championnat en 2 phases – 12 équipes

Phase 1 : de septembre à décembre

2 poules de 6 équipes

A l'issue de la phase 1 :
- Les 5ème et les 6èmes de chaque poule descendent en DM2

Phase 2 : de janvier à juin

2 poules de 6 équipes

A l'issue de la phase 2 :

- Le 1er de chaque poule monte en R3
- Les 5ème et les 6èmes de chaque poule descendent en DM2

Une seule équipe par Groupement Sportif ou CTC sera autorisée à participer au Championnat Pré-Régional.

SENIORS MASCULINS D2

Championnat en 2 phases – 36 équipes

Phase 1 : de septembre à décembre

6 poules de 6 équipes

A l'issue de la phase 1 :

- Un barrage d'accession est organisé : 2 tournois à 3 équipes. Les équipes classées 1ères et 2èmes de chaque tournoi montent en Pré Régionale
- Les 2 moins bons 5ème (départagés au classement interpoules) et les 6èmes de chaque poule descendent en DM3

Phase 2 : de janvier à juin

6 poules de 6 équipes

A l'issue de la phase 2 :

- Une phase finale est organisée entre les équipes classées première de chaque poule et les deux meilleurs deuxièmes (départagés au classement interpoules).

¼ de Finale :
Un ¼ de finale d'accession est organisé : 2 tournois à 3 équipes. Les équipes classées 1ères et 2èmes de chaque tournoi montent en Pré Régionale et se qualifient pour les ½ finales du championnat.

½ Finale

Match 1	1ER du tournoi 1	*Contre*	2ème du tournoi 2
Match 2	1er du tournoi 2	*Contre*	2ème du tournoi 1

Finale

Match 3	Vainqueur match 1	*Contre*	Vainqueur match 2

- Les 3 moins bons 5ème (départagés au classement interpoules) et les 6èmes de chaque poule descendent en DM3

INFRACTION	PENALITES AUTOMATIQUES
~~Non-respect de l'article 65~~ Non-qualification à la date de la rencontre d'un licencié	Perte par pénalité de la rencontre

Les arbitres sont désignés par le Comité Départemental pour les divisions suivantes :

- U13F/M Pré Région, 1ère Phase
- U15F/M Pré Région, 1ère Phase
- U17M Pré Région, 1ère Phase
- U18F Pré Région, 1ère Phase
- U15F/M D1, 1ère phase
- U13F/M D1 ou U17M/U18F 1ère phase
- U18F Elite, 2ème Phase
- U17M Elite, 2ème Phase
- U15F/M Elite, 2ème Phase
- U13F/M Elite, 2ème Phase

} Suivant le nombre d'officiels disponibles

Nombre de brûlés			
~~U11~~	U13	U15	U17 – U18, U20
~~Elite et D1 = 4~~ ~~Si niveau inférieur existant~~	5	5	5

Lorsqu'un club dispose de 2 équipes jeunes de la même catégorie et au même niveau, la règle des joueurs brûlés entre ces 2 équipes ne s'applique pas.

Exemples par division :

- un joueur brûlé de l'équipe I D1 ne peut jouer qu'en équipe I D1
- un joueur non brûlé de l'équipe I D1 peut jouer en équipe I D1 et en équipe II D2
- un joueur brûlé de l'équipe II D2 peut jouer en équipe II D2 et en équipe I D1 mais pas dans l'équipe III D3

- un joueur de l'équipe III D3, jouant un match en équipe I D1 ne pourra plus jouer qu'en équipe I D1 et II D2

RÈGLES DE PARTICIPATION CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX JEUNES		
Types de licences autorisées **(Nombre maximum)**	**Licence 1C, 2C ou T**	**5**
	Licence 0C, AST	**10**

✓ Finales de championnat 5*5 :

ARTICLE 12

Dans le cas où un tournoi à 3 équipes est organisé sur la même journée, l'équipe devra être composé des mêmes joueurs sur la première rencontre et sur la deuxième rencontre. Une personne inscrite comme entraîneur lors de la première rencontre, ne pourra pas jouer lors de la deuxième rencontre (exception faite si cette personne est entraîneur-joueur lors de la première rencontre).
En Séniors ~~D3 et D4~~, les joueurs ~~participants~~ inscrits sur la feuille de marque aux ½ finales et aux finales devront impérativement avoir été inscrits sur la feuille de marque ~~participé~~ aux ¼ de finales sauf accord de la commission des compétitions.
Dans le cas, où une équipe est qualifiée directement en ½ finale, les joueurs ~~participants~~ inscrits sur la feuille de marque aux finales devront impérativement avoir participé aux ½ finales.
En cas de non-respect de ces dispositions la Commission des Compétitions pourra déclarer l'équipe battue par pénalité la ou les rencontres disputées.

ARTICLE 14

Un club désigné pour organiser les ½ finales et qualifié, jouera à domicile. Si plusieurs Groupements sportifs sont qualifiés et sont organisateurs, un tirage au sort sera effectué.

✓ Coupe de Loire Atlantique :

ARTICLE 1

Le Comité départemental organise les coupes de Loire-Atlantique, Masculines et Féminines, ouvertes aux équipes évoluant dans les championnats départementaux (ELITE/PRE REGION/D1/D2/D3/D4).

~~La coupe U20 Masculins est organisée si le nombre d'équipe minimum fixé par le comité directeur est atteint.~~

4. Pour participer à la Coupe de Loire Atlantique U20, U17/U18, U15 et U13, un joueur ou une joueuse doit obligatoirement avoir participé à 80% des rencontres de championnat de l'équipe inscrite.

ARTICLE 5

Lors des 32èmes et 16èmes de finale il sera réalisé un tirage par chapeaux en faisant rencontrer les PR/D2 et D3/D4 en séniors et Elite/D1 et D2/D3 en jeunes afin que toutes les équipes aient leur chance et ne soient pas éliminées dès le 1er tour.

- ✓ Didier AUBERT regrette que tous ces documents ne soient pas transmis en amont de cette réunion, afin de pouvoir les étudier et en discuter sereinement pendant ce Comité Directeur. Franck JOUNIER comprend cette demande, mais l'activité de chacun n'a pas permis cette réalisation. La demande est actée pour la saison prochaine.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Modifications réglementaires C.D.O : Pascal DUPE

Règlement concernant l'arbitrage

- ✓ **Article concernant la péréquation** :

1- Actuellement uniquement PRM et PRF

- Pour les autres championnats : Le montant des frais d'arbitrage doit être divisé à part égale, c'est-à-dire que chaque équipe devra payer la moitié des frais. Le groupement sportif recevant règle les deux arbitres, charge à lui de récupérer la somme due auprès du groupement sportif visiteur contre une convocation d'arbitre. Cette procédure doit être effectuée avant le début de la rencontre. Dans le cas où les arbitres se déplaceraient sur une rencontre qui n'a pas eu lieu (forfait), ils doivent retourner leur convocation au CD44 dans les 24 heures qui suivent la date de rencontre afin de se faire rembourser leurs frais de déplacement. La C.D.O. vérifiera d'où provient l'erreur, pour éventuellement se faire rembourser les frais par le groupement sportif responsable.
- Forfait de péréquation pré-régional 1ère et 2ème phase : 700€

2- Demain, les autres championnats

- Le remboursement des indemnités d'arbitrage sera réalisé par le Comité. Après trois week-ends de championnat, ou à la fin de chaque mois, ou d'une phase, une moyenne des frais d'arbitrage, par catégorie de championnat, sera réalisée et chaque club ayant eu des arbitres dans cette catégorie, sera facturé du nombre de rencontres arbitrées pour ses équipes concernées.
- Cette procédure a pour but d'équilibrer entre les clubs d'un même championnat, les charges résultant des frais d'arbitrage (indemnités de déplacement et indemnités de rencontres). Il s'agit donc d'un fonctionnement solidaire.
- Forfait journée : en cas de forfait tardif pour une journée de championnat ayant entrainé des frais de déplacement d'officiels, l'équipe défaillante devra, en plus des pénalités prévues aux dispositions financières, supporter la totalité de ces frais d'arbitrage.
- Tout retard dans le paiement des provisions entrainera une pénalité financière définie chaque année par le Comité Directeur et diffusée dans les dispositions financières.
- Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau du Comité Départemental.

- ✓ **<u>Remplacement d'un arbitre officiel, absent</u>** :

Arbitre officiel pour la saison concernée, niveau départemental et supérieur.

  - Arbitre absent le jour et à l'heure de la rencontre :
    - Si l'arbitre remplaçant est membre d'un des deux clubs compétiteurs : aucune indemnité.
    - Si l'arbitre remplaçant n'est pas membre des deux clubs compétiteurs : Indemnité de rencontre, pas d'indemnité de frais de déplacement.
  - Sinon, toujours avoir l'accord de l'une des personnes suivantes : Président de la CDO, vice-président CDO, responsables du traitement des retours CDO
    - Si l'arbitre remplaçant n'est pas membre des deux clubs compétiteurs :
      - Indemnisation des frais de déplacement et de rencontre.
      - Réalisation d'une convocation par l'un des responsables, nommés ci-dessus.
    - Si l'arbitre remplaçant est membre d'un des deux clubs compétiteurs :
      - Aucune indemnité.

- ✓ Modification article **ABSENCES** et **RETOURS** :
  - Pour toute absence ou retour injustifié :
    - Première absence ou retour injustifié : courrier avertissant le club des difficultés rencontrées par l'arbitre concerné.
    - Deuxième absence injustifiée ou retour injustifié : Pénalité financière définie chaque année par le Comité Directeur et publiée dans les dispositions financières.
    - Troisième retour injustifié ou absence injustifiée : Remise à disposition du club de l'arbitre concerné.
      - Si l'arbitre a le statut d'arbitre stagiaire départemental, il continue sa formation à l'examen d'arbitre départemental, mais ne sera plus désigné par la CDO.

- ✓ **Paire d'Arbitre club**
  - Suppression article 7.
  - Redéfinir dossier médical suite à la dernière note.

- ✓ **FORMATION :**
  - Les arbitres devront valider le QCM avec une note supérieure à 12/20 présenté à l'occasion du stage de recyclage de chaque nouvelle saison.
  - La validation de ce QCM est obligatoire pour être désigné par la CDO.
  - Les candidats à la formation d'arbitre départemental doivent avoir 16 ans au premier mars de la saison de formation.
- ✓ Un débat s'établit sur l'utilité de la validation des arbitres pendant ce stage de recyclage.
- ✓ Maxime TRICHARD explique le choix de la CDO :
  - Les arbitres évoluant sur le championnat départemental devront obligatoirement répondre aux exigences de revalidation chaque saison ; c'est-à-dire :
    - Participer à une journée de stage dit « recyclage » en début de saison
    - Réussir les épreuves théoriques mises en place par la CDO.
  - En cas d'absence ou d'échec, des modalités de rattrapage seront mises en place par le Comité Départemental.
  - Les arbitres ne seront pas désignés sur le championnat départemental tant qu'ils ne sont pas recyclés (participation + réussite à la journée de recyclage ou rattrapage).
  - En cas d'échec au stage de revalidation et au rattrapage, l'arbitre perd son aptitude d'arbitre départemental. Il peut néanmoins continuer à officier sur des rencontres hors désignations en qualité d'Arbitre Club.
  - Les arbitres qui ne seront pas à jour de leur dossier médical, ne pourront pas officier.
  - La CDO a donc décidé de mettre en place, à partir de la saison 2023-2024, les dispositions suivantes :
    - Proposer 3 dates de stages recyclages (2 sur Nantes et 1 sur Donges)

- D'organiser durant ces stages un test théorique de 20 questions ; extraites d'un document de 40 questions, envoyé en préambule aux stagiaires.
- Les stagiaires devront obtenir une note supérieure ou égale à 12/20 pour réussir ce test
- Les arbitres qui seront absents ou qui n'auront pas réussi ce test se verront retirer leurs désignations
- Les arbitres qui seront absents ou qui n'auront pas réussi ce test seront automatiquement convoqué à un stage de rattrapage organisé pendant le mois d'octobre.
- Les arbitres absents ou qui n'auront pas réussi le(s) test(s) du stage de rattrapage perdront leur aptitude d'arbitre départemental. Ils pourront renouveler leurs demandes d'arbitres départementaux auprès de la CDO.
- L'objectif de cette mise en place est que les arbitres travaillent en amont des stages afin d'augmenter le niveau global de l'arbitrage au niveau départemental.

- Âge et condition d'entrée en formation d'arbitre départemental :
  - Avoir le statut d'arbitre club
  - Avoir 16 ans au premier Mars de la saison de formation

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

Retour sur le travail des fautes techniques

Franck JOUNIER présente ce travail réalisé par Thierry GATEFAIT, suite au CODIR sur ce sujet. Celui-ci s'appuie sur le règlement mis en place par le Comité de Vendée, sans que celui-ci soit validé par le service juridique de la FFBB.

On constate qu'il y a peu de problème avec les filles.

SENIORS :

✓ **POINTS DE PÉNALITÉ POUR FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES**

Le décompte des fautes techniques et disqualifiantes s'effectue sur la saison complète.

- 1 point de pénalité pour la 5ième faute.
- 1 point de pénalité supplémentaire pour la 8ième faute.
- 1 point de pénalité supplémentaire pour la 10ième faute.
- Mise Hors-Championnat en fin de saison pour toute équipe ayant enregistré 12 fautes.

✓ **REMARQUES** :

- Une faute disqualifiante sera comptabilisée comme une faute technique.
- Les fautes techniques et disqualifiantes doivent être confirmées au dos de la feuille de marque par les arbitres pour entrer dans le décompte.

Analyse faite sur la saison de championnat sur toutes les catégories
(Ne tient pas compte des changements de niveau entre les phases ➔ ce qui peut « favoriser » une équipe)

JEUNES :

✓ **POINTS DE PÉNALITÉ POUR FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES**

Le décompte des fautes techniques et disqualifiantes s'effectue sur la saison complète.

- 1 point de pénalité pour la 4ième faute.
- 1 point de pénalité supplémentaire pour la 5ième faute.
- 1 point de pénalité supplémentaire pour la 6ième faute.
- Mise Hors-Championnat en fin de saison pour toute équipe ayant enregistré 8 fautes.

Analyse faite sur la saison de championnat sur toutes les catégories
(Ne tient pas compte des différentes équipes dans la même catégorie ➔ pénalité « club »)

- ✓ Voici ce que donne cette simulation si nous appliquions cette règle cette saison :
  - **Pour les seniors féminins :**
    - 1 équipe de DF2 pénalisée d'un point
    - 2 équipes de PRF pénalisées d'un point
  - **Pour les jeunes féminines :**
    - Pas d'équipe pénalisée
  - **Pour les seniors masculins :**
    - 11 équipes de DM2 pénalisées d'un point
    - 2 équipes de DM3 pénalisées d'un point
    - 1 équipe de DM4 pénalisée d'un point
  - **En PRM, 11 équipes pénalisées sur 12**
    - 4 équipes de PRM pénalisées d'un point
    - 2 équipes de PRM pénalisées de deux points
    - 3 équipes de PRM pénalisées de trois points
    - 2 équipes de PRM exclues
  - **Pour les jeunes masculins :**
    - 1 équipe de DMU15 pénalisée d'un point
    - 1 équipe de DMU15 pénalisée de trois points
    - 4 équipes de DMU17 pénalisées d'un point
    - 2 équipes de DMU17 pénalisées de deux points
    - 2 équipes de DMU17 pénalisées de trois points
    - 1 équipe de DMU17 exclue
    - 1 équipe de DMU20 pénalisée d'un point
    - 2 équipes de DMU20 exclues
- ✓ Franck JOUNIER précise qu'il y aura une suite à ce dossier, mais il sera soumis aux services juridiques de la FFBB afin d'éviter tout risque d'appel.

Validation échéancier proposée par la Commission Compétitions

ENGAGEMENTS	
5x5	**Engagements** *Renseigner le formulaire jusqu'au*
Séniors – **Championnat & Coupe**	09 juillet 2023
Réserves	03 septembre 2023
Jeunes (U20 – U18/U17 – U15 – U13) **Pré Région et D1**	25 juin 2023 ou 1er juillet 2023
Jeunes (U20 – U18/U17 – U15 – U13) **D2 et D3**	03 septembre 2023
Coupe de Loire-Atlantique **Jeunes**	10 décembre 2023
Engagements Supplémentaires 5x5 Suivant les places disponibles	10 décembre 2023
3x3	**Engagements** *Renseigner le formulaire jusqu'au*
Séniors	
U18 – U15	
Coupe de Loire-Atlantique : Séniors – U18 – U15	
Mini Basket	**Engagements** *Renseigner le formulaire jusqu'au*
U11 D1/D2/D3 U09 « défi bleu »	03 septembre 2023
U09 « défi bleu » : Engagements supplémentaires U09 « défi blanc », « défi rouge » et « défi orange » U11 D4	15 octobre 2023
Engagements Supplémentaires Suivant les places disponibles	10 décembre 2023

Saisie des horaires dans FBI	
Compétition	**Renseigner FBI jusqu'au**
Séniors 5x5 (matchs de septembre à décembre)	03 septembre 2023
Jeunes : matchs de septembre & octobre	17 septembre 2023
Jeunes : matchs de novembre & décembre	1er novembre 2023
Toutes catégories : matchs de janvier à mai	07 janvier 2024

Liste de joueurs / joueuses brûlé(e)s	A retourner au plus tard le :
Liste des brûlés championnat et Coupe Seniors	17 septembre 2023
Liste des brûlés championnat Jeunes	17 septembre 2023
Liste des brûlés Coupe Jeunes	10 décembre 2023

L'échéancier est approuvé à l'unanimité.

Validation du calendrier sportif

Version 1 du 16/05/2023		SENIORS		JEUNES							3X3	Comité
		PR-D2-D3-D4	Coupe LA	U13 Pré Reg - 1ère phase	Poules de 6	Coupe LA	U09 Défi Bleu	U9 Défi Blanc	U11 D4 U9 Défi Rouge	U9 Défi Orange		
2024	26 et 27 août											Stage Débutant
	2 et 3 septembre				TQR							Stage recyclage arbitres
	9 et 10 septembre				TQPR							Stage recyclage arbitres
	16 et 17 septembre		PRELIMINAIRE	A1 - OPEN	TQD1							OPEN U13 Clinic Entraineur
	23 et 24 septembre	A1		A2	A1							
	30 septembre et 1er octobre	A2		A3	A2		A1					
	7 et 8 octobre	A3		A4	A3		A2					
	14 et 15 octobre	A4		A5	A4		A3					
	21 et 22 octobre	A5			A5							
	28 et 29 octobre										J1 1ère phase	
	4 et 5 novembre		1/32 FINALES								J2 1ère phase	
	11 et 12 novembre (Armistice 1918)	R1		R1	R1		A1	A1		1		
	18 et 19 novembre	R2		R2	R2		A2	A2	A1			
	25 et 26 novembre	R3		R3	R3		A3	A3		2		
	2 et 3 decembre	R4		R4	R4		R1	R1	A2			
	9 et 10 décembre	R5		R5	R5		R2	R2		3		
	16 et 17 décembre	Barrage DM2	1/16 FINALES	Date limite de report	Date limite de report		R3	R3	A3		J3 1ère phase	
	23 et 24 décembre											
	30 et 31 décembre											
	6 et 7 janvier					1/32 FINALES					J4 1ère phase	
	13 et 14 janvier	A1			A1		A1	A1	A4			
	20 et 21 janvier	A2			A2		A2	A2		4		
	27 et 28 janvier	A3			A3		A3	A3	A5			
	3 et 4 février		1/8 FINALES			1/16 FINALES				5	J1 2ème phase	
	10 et 11 février	A4			A4		A4	A4	R1			
	17 et 18 février	A5			A5		A5	A5		6		
	24 et 25 février										J2 2ème phase	
	2 et 3 mars											
	9 et 10 mars					1/8 FINALES					J3 2ème phase	
	16 et 17 mars	R1			R1		R1	R1	R2			
	23 et 24 mars	R2			R2		R2	R2		7		
	30 et 31 mars/ 1er avril (Pâques)		1/4 FINALES			1/4 FINALES			R3		J4 2ème phase terrain neutre	
	6 et 7 avril	R3			R3		R3	R3		8		
	13 et 14 avril	R4			R4		R4	R4	R4			
	20 et 21 avril	R5			R5		R5	R5	R5			
	27 et 28 avril											
	4 et 5 mai	1/4 FINALES			Elite : 1/2 FINALES D1-D2-D3 : MR							
	11 et 12 mai (Ascension)											
	18 et 19 mai (Pentecôte)		1/2 FINALES		D1-D2-D3 : Date limite	1/2 FINALES	Date limite pour jouer les rencontres					
	25 et 26 mai	1/2 FINALES FINALES			FINALES							
	1 et 2 juin										T.Q. CLA 3X3	AG CD44
	8 et 9 juin		FINALES			FINALES						
	15 et 16 juin										Finales CLA 3X3	

Anticipez les week end que vous souhaitez libérer. Faites vos demandes de dérogation le plus tôt possible

- ✓ Lénaïc SORIN présente le calendrier mais malheureusement sans les dates de la Mini qui ne sont pas transmises par la Commission Mini & Jeunes ou confirmé avec cette proposition.

Le calendrier est validé à l'unanimité

- ✓ Un débat s'établit avec Bernard FOURNIER :
  - Sur les décisions disciplinaires qui seront mises en place la saison prochaine par la Ligue et la proposition de règlement du Comité qui sera soumise au service juridique de la FFBB.
  - Sur la difficulté des arbitres à gérer la préconisation technique de ne pas appliquer la défense de zone en championnat jeunes.
- ✓ Franck JOUNIER remercie l'assemblée pour ce CODIR très dense, et clôt la réunion.

Fin de la réunion à 22 :36.

Le Président du Comité,
Franck JOUNIER

Le Secrétaire général du Comité
Pascal DUPÉ